09/04/2025

Centre scolaire de ROSTRENEN: circuits spécifiques.

030601-1A - ROSTRENEN - PLOURAY - ROSTRENEN

Fréquence: LMMJV-- Transporteur: AUTOCARS BRETAGNE CENTRALE

	ROSTRENEN PL.DU PORZ MOELOU (GIRATOIRE)	06:48
281	GLOMEL ECOLE PUBLIQUE BOD LANN (ABRIBUS)	06:58
24801	GLOMEL KERVIDAM BRAS	07:03
25020	GLOMEL PARKOUMAR (CARREF.D85 CALVAIRE)	07:05
23925	GLOMEL ROZANERVEN (CARREF.D85)	07:08
295	GLOMEL (TREGORNAN) EGLISE (ABRIBUS)	07:11
2475	PLOURAY PL.DE LA BASCULE (ABRIBUS)	07:30
23778	GLOMEL SAINT-MICHEL (CARREF.BOTCANOU)	07:37
23777	GLOMEL BOTCANOU	07:40
1841	ROSTRENEN ETS PRIVE N. D. CAMPOSTAL	07:50
1844	ROSTRENEN L.E.P. ROSA PARKS	07:51
1837	ROSTRENEN COLLEGE E. HERRIOT	07:55

030601-Rm - ROSTRENEN - PLOURAY - ROSTRENEN

Fréquence: --M---- Transporteur: AUTOCARS BRETAGNE CENTRALE

1837	ROSTRENEN COLLEGE E. HERRIOT	12:50
1841	ROSTRENEN ETS PRIVE N. D. CAMPOSTAL	13:00
1844	ROSTRENEN L.E.P. ROSA PARKS	13:05
	GLOMEL TREBEL/BONNE NOUVELLE (CARREF.D3)	13:10
281	GLOMEL ECOLE PUBLIQUE BOD LANN (ABRIBUS)	13:14
	GLOMEL LE MENHIR (CARREF.VILLAGE)	13:15
24801	GLOMEL KERVIDAM BRAS	13:19
25020	GLOMEL PARKOUMAR (CARREF.D85 CALVAIRE)	13:22
23925	GLOMEL ROZANERVEN (CARREF.D85)	13:24
295	GLOMEL (TREGORNAN) EGLISE (ABRIBUS)	13:28
2475	PLOURAY PL.DE LA BASCULE (ABRIBUS)	13:34
23778	GLOMEL SAINT-MICHEL (CARREF.BOTCANOU)	13:44
23777	GLOMEL BOTCANOU	13:46
1836	ROSTRENEN CENTRE (R.ABBE GIBERT)	13:55

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire. Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu. Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours. Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera **une modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à la Région Bretagne pour **validation**. De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu. La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

09/04/2025

Centre scolaire de ROSTRENEN: circuits spécifiques.

030601-2R_Merc - ROSTRENEN - PLOURAY - KERGRIST MOELOU

Fréquence: --M---- Transporteur: AUTOCARS BRETAGNE CENTRALE

1841	ROSTRENEN ETS PRIVE N. D. CAMPOSTAL	16:50
2475	PLOURAY PL.DE LA BASCULE (ABRIBUS)	17:42
23778	GLOMEL SAINT-MICHEL (CARREF.BOTCANOU)	17:45
1838_2	ROSTRENEN CROIX JULOU	17:55

030601-1R - ROSTRENEN - PLOURAY - ROSTRENEN

Fréquence: LM-JV-- Transporteur: AUTOCARS BRETAGNE CENTRALE

1837	ROSTRENEN COLLEGE E. HERRIOT	16:55
1841	ROSTRENEN ETS PRIVE N. D. CAMPOSTAL	17:05
1844	ROSTRENEN L.E.P. ROSA PARKS	17:07
	GLOMEL TREBEL/BONNE NOUVELLE (CARREF.D3)	17:11
281	GLOMEL ECOLE PUBLIQUE BOD LANN (ABRIBUS)	17:15
	GLOMEL LE MENHIR (CARREF.VILLAGE)	17:17
24801	GLOMEL KERVIDAM BRAS	17:20
25020	GLOMEL PARKOUMAR (CARREF.D85 CALVAIRE)	17:23
23925	GLOMEL ROZANERVEN (CARREF.D85)	17:25
295	GLOMEL (TREGORNAN) EGLISE (ABRIBUS)	17:29
2475	PLOURAY PL.DE LA BASCULE (ABRIBUS)	17:35
23778	GLOMEL SAINT-MICHEL (CARREF.BOTCANOU)	17:45
23777	GLOMEL BOTCANOU	17:47
1836	ROSTRENEN CENTRE (R.ABBE GIBERT)	17:55

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire. Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu. Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours. Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera **une modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à la Région Bretagne pour **validation**. De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu. La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

09/04/2025

Centre scolaire de ROSTRENEN: circuits spécifiques.

030602-1A - GLOMEL - ROSTRENEN

Fréquence: LMMJV-- Transporteur: AUTOCARS BRETAGNE CENTRALE

	GLOMEL - KERANFLEC'H (CARREF.N164)	06:51
24247	GLOMEL KERBITERRIEN / LOMÉVEN	06:53
9459	PAULE LA PIE (AIRE DE REPOS)	06:57
	PAULE KERISTEN (CARREFOUR RD11)	06:59
902	PAULE ÉGLISE	07:00
22195	PAULE CROAS TY NEVEZ	07:03
	PAULE CARREFOUR KERANGUEVEL / KERDANET	07:05
	PAULE KERIOU	07:09
18354	PAULE PONT CROIX (CARREFOUR)	07:13
1333	PLÉVIN MAIRIE (ABRIBUS)	07:15
901	PAULE BELLEVUE (CARREFOUR RD3 / RD11)	07:26
15764	PAULE CARREFOUR ST-SYMPHORIEN / KÉRAMPARC	07:29
15644	GLOMEL ROUTE DE TRÉGORNAN (GIRATOIRE RD3 / RD85)	07:32
281	GLOMEL ECOLE PUBLIQUE BOD LANN (ABRIBUS)	07:34
290	GLOMEL CHEMIN DU MENHIR (CARREFOUR LOPÉRARE)	07:35
292	GLOMEL PENVERN (CARREFOUR RD3)	07:40
9026	GLOMEL KERGUINIOU (CARREFOUR RD3)	07:42
	GLOMEL TREBEL/BONNE NOUVELLE (CARREF.D3)	07:45
1837	ROSTRENEN COLLEGE E. HERRIOT	07:50
1841	ROSTRENEN ETS PRIVE N. D. CAMPOSTAL	07:55
1844	ROSTRENEN L.E.P. ROSA PARKS	08:00

030602-Rm - ROSTRENEN - GLOMEL

Fréquence: --M---- Transporteur: AUTOCARS BRETAGNE CENTRALE

1837	ROSTRENEN COLLEGE E. HERRIOT	13:00
1841	ROSTRENEN ETS PRIVE N. D. CAMPOSTAL	13:05
1844_2	ROSTRENEN L.E.P. ROSA PARKS	13:06
	GLOMEL - KERANFLEC'H (CARREF.N164)	13:08
24247_2	GLOMEL KERBITERRIEN / LOMÉVEN	13:09
9459	PAULE LA PIE (AIRE DE REPOS)	13:12
	PAULE KERISTEN (CARREFOUR RD11)	13:18
902_2	PAULE ÉGLISE	13:19
22195_2	PAULE ROUTE DE KERISTEN BIHAN	13:20
	PAULE CARREFOUR KERANGUEVEL / KERDANET	13:21
	PAULE KERIOU	13:24
18354_2	PAULE PONT CROIX (CARREFOUR)	13:26
1333	PLÉVIN MAIRIE (ABRIBUS)	13:28
901_2	PAULE BELLEVUE (CARREFOUR RD3 / RD11)	13:45
15764	PAULE CARREFOUR ST-SYMPHORIEN / KÉRAMPARC	13:48
15644_2	GLOMEL ROUTE DE TRÉGORNAN (GIRATOIRE RD3 / RD85)	13:52
292	GLOMEL PENVERN (CARREFOUR RD3)	13:56

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire. Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu. Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours. Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera **une modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à la Région Bretagne pour **validation**. De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu. La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

030602-1R - ROSTRENEN - GLOMEL

	Fréquence: LM-JV-- Transporteur: AUTOCARS BRETAGNE CENTRALE	
1837	ROSTRENEN COLLEGE E. HERRIOT	16:55
1841	ROSTRENEN ETS PRIVE N. D. CAMPOSTAL	17:05
1844_2	ROSTRENEN L.E.P. ROSA PARKS	17:07
	GLOMEL - KERANFLEC'H (CARREF.N164)	17:09
24247_2	GLOMEL KERBITERRIEN / LOMÉVEN	17:11
9459	PAULE LA PIE (AIRE DE REPOS)	17:13
	PAULE KERISTEN (CARREFOUR RD11)	17:18
902_2	PAULE ÉGLISE	17:19
22195_2	PAULE ROUTE DE KERISTEN BIHAN	17:20
	PAULE CARREFOUR KERANGUEVEL / KERDANET	17:21
	PAULE KERIOU	17:24
18354_2	PAULE PONT CROIX (CARREFOUR)	17:26
1333	PLÉVIN MAIRIE (ABRIBUS)	17:28
901_2	PAULE BELLEVUE (CARREFOUR RD3 / RD11)	17:45
15764	PAULE CARREFOUR ST-SYMPHORIEN / KÉRAMPARC	17:48
15644_2	GLOMEL ROUTE DE TRÉGORNAN (GIRATOIRE RD3 / RD85)	17:52
292	GLOMEL PENVERN (CARREFOUR RD3)	17:56
9026	GLOMEL KERGUINIOU (CARREFOUR RD3)	17:57

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire. Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu. Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours. Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera **une modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à la Région Bretagne pour **validation**. De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu. La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

09/04/2025

Centre scolaire de ROSTRENEN: circuits spécifiques.

030603-1A - PLELAUFF - ROSTRENEN

Fréquence: LMMJV-- Transporteur: AUTOCARS BRETAGNE CENTRALE

931	BON REPOS SUR BLAVET PLACE DE L'ÉGLISE / RUE DU KREIZ KER	07:15
	LESCOUËT-GOUAREC KERROC'H (CARREF. V3)	07:17
24797	LESCOUËT-GOUAREC KERALLIC BIHAN (EMBRANCHEMENT C2)	07:20
	LESCOUËT-GOUAREC KERYVON (EMBRANCHEMENT C2)	07:25
23931	LESCOUËT-GOUAREC ÉGLISE (RUE GRAND'RUE D108)	07:31
	MELLIONNEC GOAS ER GOLEN (C5)	07:35
24164	MELLIONNEC MENEZ LAOU / CROISS KERAMOUR _ D23	07:39
767	MELLIONNEC MAIRIE (D23) ROUTE DE PONT CROIX	07:40
1834	ROSTRENEN BONEN PLACE DE L'ÉGLISE / D23	07:42
24057	ROSTRENEN KERJEGU	07:44
	ROSTRENEN KERBRAS (CARREF. ABRIBUS)	07:45
1844	ROSTRENEN L.E.P. ROSA PARKS	07:50
1841	ROSTRENEN ETS PRIVE N. D. CAMPOSTAL	07:55
1837	ROSTRENEN COLLEGE E. HERRIOT	08:00

030603-Rm - ROSTRENEN - PLELAUFF

Fréquence: --M---- Transporteur: AUTOCARS BRETAGNE CENTRALE

1837	ROSTRENEN COLLEGE E. HERRIOT	13:00
1841	ROSTRENEN ETS PRIVE N. D. CAMPOSTAL	13:05
1844_2	ROSTRENEN L.E.P. ROSA PARKS	13:07
	ROSTRENEN KERBRAS (CARREF. ABRIBUS)	13:08
24057_2	ROSTRENEN KERJEGU_2	13:09
1834_2	ROSTRENEN BONEN PLACE DE L'ÉGLISE / D23	13:11
767_2	MELLIONNEC MAIRIE (D23) ROUTE DE PONT CROIX	13:15
24164_2	MELLIONNEC MENEZ LAOU / CROISS KERAMOUR _ D23	13:16
	MELLIONNEC GOAS ER GOLEN (C5)	13:21
23931_2	LESCOUËT-GOUAREC ÉGLISE (RUE GRAND'RUE D108)	13:25
	LESCOUËT-GOUAREC KERYVON (EMBRANCHEMENT C2)	13:30
24797	LESCOUËT-GOUAREC KERALLIC BIHAN (EMBRANCHEMENT C2)	13:33
	LESCOUËT-GOUAREC KERROC'H (CARREF. V3)	13:33
931	BON REPOS SUR BLAVET PLACE DE L'ÉGLISE / RUE DU KREIZ KER	13:38

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire. Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu. Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours. Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera **une modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à la Région Bretagne pour **validation**. De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu. La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

030603-1R - ROSTRENEN - PLELAUFF

	Fréquence: LM-JV-- Transporteur: AUTOCARS BRETAGNE CENTRALE	
1837	ROSTRENEN COLLEGE E. HERRIOT	16:55
1841	ROSTRENEN ETS PRIVE N. D. CAMPOSTAL	17:05
1844_2	ROSTRENEN L.E.P. ROSA PARKS	17:06
	ROSTRENEN KERBRAS (CARREF. ABRIBUS)	17:07
24057_2	ROSTRENEN KERJEGU_2	17:08
1834_2	ROSTRENEN BONEN PLACE DE L'ÉGLISE / D23	17:11
767_2	MELLIONNEC MAIRIE (D23) ROUTE DE PONT CROIX	17:15
24164_2	MELLIONNEC MENEZ LAOU / CROISS KERAMOUR _ D23	17:16
	MELLIONNEC GOAS ER GOLEN (C5)	17:21
23931_2	LESCOUËT-GOUAREC ÉGLISE (RUE GRAND'RUE D108)	17:25
	LESCOUËT-GOUAREC KERYVON (EMBRANCHEMENT C2)	17:30
24797	LESCOUËT-GOUAREC KERALLIC BIHAN (EMBRANCHEMENT C2)	17:33
	LESCOUËT-GOUAREC KERROC'H (CARREF. V3)	17:33
931	BON REPOS SUR BLAVET PLACE DE L'ÉGLISE / RUE DU KREIZ KER	17:38

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire. Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu. Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours. Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera **une modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à la Région Bretagne pour **validation**. De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu. La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

09/04/2025

Centre scolaire de ROSTRENEN: circuits spécifiques.

030605-1A - TREMARGAT - ROSTRENEN

Fréquence: LMMJV-- Transporteur: AUTOCARS BRETAGNE CENTRALE

10054	TRÉMARGAT KERSQUIBIC (CARREF.)	07:22
5483	TRÉMARGAT PLACE DE L'EGLISE (D87)	07:23
	TRÉMARGAT QUINQUIS AUFFRET / D87	07:26
477	KERGRIST-MOËLOU CENTRE (EPI SERVICE / RD87)	07:30
483	KERGRIST-MOËLOU MOUSTERMEUR (CARREFOUR RD87)	07:35
	KERGRIST-MOËLOU SCUBERIOU (D49)	07:39
488	KERGRIST-MOËLOU SAINT LUBIN / CARREF. RD49_RD31 (ABRIBUS)	07:47
1837	ROSTRENEN COLLEGE E. HERRIOT	07:52
1841	ROSTRENEN ETS PRIVE N. D. CAMPOSTAL	07:55
1844	ROSTRENEN L.E.P. ROSA PARKS	07:57

030605-Rm - ROSTRENEN - TREMARGAT

Fréquence: --M---- Transporteur: AUTOCARS BRETAGNE CENTRALE

1837	ROSTRENEN COLLEGE E. HERRIOT	13:00
1841	ROSTRENEN ETS PRIVE N. D. CAMPOSTAL	13:05
1844	ROSTRENEN L.E.P. ROSA PARKS	13:07
	KERGRIST-MOËLOU SCUBERIOU (D49)	13:14
483	KERGRIST-MOËLOU MOUSTERMEUR (CARREFOUR RD87)	13:18
477	KERGRIST-MOËLOU CENTRE (EPI SERVICE / RD87)	13:30
	TRÉMARGAT QUINQUIS AUFFRET / D87	13:37
5483_2	TRÉMARGAT PLACE DE L'EGLISE (D87)	13:40
22972_2	TRÉMARGAT KERSQUIBIC (CARREF.)	13:42

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire. Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu. Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours. Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera **une modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à la Région Bretagne pour **validation**. De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu. La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

030605-1R - ROSTRENEN - TREMARGAT

	Fréquence: LM-JV-- Transporteur: AUTOCARS BRETAGNE CENTRALE	
1837	ROSTRENEN COLLEGE E. HERRIOT	17:00
1841	ROSTRENEN ETS PRIVE N. D. CAMPOSTAL	17:05
1844	ROSTRENEN L.E.P. ROSA PARKS	17:07
	KERGRIST-MOËLOU SCUBERIOU (D49)	17:14
483	KERGRIST-MOËLOU MOUSTERMEUR (CARREFOUR RD87)	17:18
477	KERGRIST-MOËLOU CENTRE (EPI SERVICE / RD87)	17:30
	TRÉMARGAT QUINQUIS AUFFRET / D87	17:37
5483_2	TRÉMARGAT PLACE DE L'EGLISE (D87)	17:40
22972_2	TRÉMARGAT KERSQUIBIC (CARREF.)	17:42

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire. Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu. Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours. Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera **une modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à la Région Bretagne pour **validation**. De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu. La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

09/04/2025

Centre scolaire de ROSTRENEN: circuits spécifiques.

030606-1A - CANIHUEL - SAINT-NICOLAS-DU-PELEM - ROSTRENEN

Fréquence: LMMJV-- Transporteur: AUTOCARS BRETAGNE CENTRALE

145	CANIHUEL EGLISE (D4)	07:10
2121	SAINT-NICOLAS-DU-PÉLEM KERLEDEC (CARREF. D790)	07:18
	SAINT-NICOLAS-DU-PÉLEM PLACE DE LA RESISTANCE	07:23
623	LANRIVAIN EGLISE (D50)	07:37
24688	PLOUNÉVEZ-QUINTIN CRISTIVEL	07:39
1593	PLOUNÉVEZ-QUINTIN MAIRIE	07:47
1837	ROSTRENEN COLLEGE E. HERRIOT	07:54
1841	ROSTRENEN ETS PRIVE N. D. CAMPOSTAL	07:57
1844	ROSTRENEN L.E.P. ROSA PARKS	08:00

030606-Rm - ROSTRENEN - SAINT-NICOLAS-DU-PELEM - CANIHUEL - STE TREPHINE

Fréquence: --M---- Transporteur: AUTOCARS BRETAGNE CENTRALE

1837	ROSTRENEN COLLEGE E. HERRIOT	13:00
1841_2	ROSTRENEN ETS PRIVE N. D. CAMPOSTAL	13:05
1844	ROSTRENEN L.E.P. ROSA PARKS	13:07
1593	PLOUNÉVEZ-QUINTIN MAIRIE	13:15
24688	PLOUNÉVEZ-QUINTIN CRISTIVEL	13:17
623_2	LANRIVAIN EGLISE (D50)_2	13:25
	SAINT-NICOLAS-DU-PÉLEM PLACE DE LA RESISTANCE	13:35
2121_2	SAINT-NICOLAS-DU-PÉLEM KERLEDEC (CARREF. D790)	13:39
145	CANIHUEL EGLISE (D4)	13:45
2156	SAINTE-TRÉPHINE EGLISE (D5)	14:00

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire. Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu. Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours. Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera **une modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à la Région Bretagne pour **validation**. De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu. La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

030606-1R - ROSTRENEN - SAINT-NICOLAS-DU-PELEM - CANIHUEL - STE TREPHINE

	Fréquence: LM-JV-- Transporteur: AUTOCARS BRETAGNE CENTRALE	
1837	ROSTRENEN COLLEGE E. HERRIOT	16:55
1841_2	ROSTRENEN ETS PRIVE N. D. CAMPOSTAL	17:05
1844	ROSTRENEN L.E.P. ROSA PARKS	17:07
1593	PLOUNÉVEZ-QUINTIN MAIRIE	17:15
24688	PLOUNÉVEZ-QUINTIN CRISTIVEL	17:17
623_2	LANRIVAIN EGLISE (D50)_2	17:25
	SAINT-NICOLAS-DU-PÉLEM PLACE DE LA RESISTANCE	17:35
2121_2	SAINT-NICOLAS-DU-PÉLEM KERLEDEC (CARREF. D790)	17:39
145	CANIHUEL EGLISE (D4)	17:45
2156	SAINTE-TRÉPHINE EGLISE (D5)	18:00

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire. Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu. Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours. Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera **une modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à la Région Bretagne pour **validation**. De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu. La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

030607-1A - KERGRIST MOELOU - PLOUNEVEZ QUINTIN - ROSTRENEN

Fréquence: LMMJV-- Transporteur: AUTOCARS BRETAGNE CENTRALE

24802	KERGRIST-MOËLOU ST-COUDAN (CARREFOUR RD31)	07:05
	KERGRIST-MOËLOU KERMAREC	07:10
1609	PLOUNÉVEZ-QUINTIN SAINT-COLOMBAN (HAMEAU)	07:14
1593	PLOUNÉVEZ-QUINTIN MAIRIE	07:21
24076	PLOUNÉVEZ-QUINTIN QUELLEC	07:25
22215	PLOUNÉVEZ-QUINTIN RUE DU STADE (LAVOIR)	07:27
15646	PLOUNÉVEZ-QUINTIN ANCIENNE ECOLE (CARREF.D8)	07:29
1595	PLOUNÉVEZ-QUINTIN CREFURIEN (HAMEAU)	07:30
	PLOUNÉVEZ-QUINTIN LINGUER BIHAN	07:32
	PLOUNÉVEZ-QUINTIN CARREFOUR KERFLAVE/ LINGUER/ST VENTER	07:34
24821	PLOUNÉVEZ-QUINTIN GUERDOU	07:37
24930	PLOUNÉVEZ-QUINTIN PERRAN (HAMEAU)	07:40
1837	ROSTRENEN COLLEGE E. HERRIOT	07:50
1841	ROSTRENEN ETS PRIVE N. D. CAMPOSTAL	07:54
1844	ROSTRENEN L.E.P. ROSA PARKS	07:56

030607-Rm - ROSTRENEN - KERGRIST MOELOU - PLOUNEVEZ QUINTIN

Fréquence: --M---- Transporteur: AUTOCARS BRETAGNE CENTRALE

1837_2	ROSTRENEN COLLEGE E. HERRIOT	13:00
1841	ROSTRENEN ETS PRIVE N. D. CAMPOSTAL	13:05
1844	ROSTRENEN L.E.P. ROSA PARKS	13:07
	KERGRIST-MOËLOU GOASVEN_ CROISSEMENT D31	13:09
488	KERGRIST-MOËLOU SAINT LUBIN / CARREF. RD49_RD31 (ABRIBUS)	13:11
24802	KERGRIST-MOËLOU ST-COUDAN (CARREFOUR RD31)	13:13
	KERGRIST-MOËLOU KERMAREC	13:15
	PLOUNÉVEZ-QUINTIN KER ELOI	13:17
1609	PLOUNÉVEZ-QUINTIN SAINT-COLOMBAN (HAMEAU)	13:20
22971	PLOUNÉVEZ-QUINTIN KERBARNOU (CARREF.)	13:21
1593	PLOUNÉVEZ-QUINTIN MAIRIE	13:24
24076_2	PLOUNÉVEZ-QUINTIN QUELLEC	13:26
22215	PLOUNÉVEZ-QUINTIN RUE DU STADE (LAVOIR)	13:28
1595	PLOUNÉVEZ-QUINTIN CREFURIEN (HAMEAU)	13:29
	PLOUNÉVEZ-QUINTIN LINGUER BIHAN	13:30
	PLOUNÉVEZ-QUINTIN CARREFOUR KERFLAVE/ LINGUER/ST VENTER	13:32
24821	PLOUNÉVEZ-QUINTIN GUERDOU	13:34
24930	PLOUNÉVEZ-QUINTIN PERRAN (HAMEAU)	13:36

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire. Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu. Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours. Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera **une modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à la Région Bretagne pour **validation**. De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu. La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

030607-1R - ROSTRENEN - KERGRIST MOELOU - PLOUNEVEZ QUINTIN

	Fréquence: LM-JV-- Transporteur: AUTOCARS BRETAGNE CENTRALE	
1837_2	ROSTRENEN COLLEGE E. HERRIOT	17:00
1841	ROSTRENEN ETS PRIVE N. D. CAMPOSTAL	17:05
1844_2	ROSTRENEN L.E.P. ROSA PARKS	17:07
	KERGRIST-MOËLOU GOASVEN_ CROISSEMENT D31	17:15
488_2	KERGRIST-MOËLOU SAINT LUBIN / CARREF. RD49_RD31 (ABRIBUS)	17:19
24802_2	KERGRIST-MOËLOU ST-COUDAN (CARREFOUR RD31)	17:21
	KERGRIST-MOËLOU KERMAREC	17:24
	PLOUNÉVEZ-QUINTIN KER ELOI	17:26
1609	PLOUNÉVEZ-QUINTIN SAINT-COLOMBAN (HAMEAU)	17:28
22971	PLOUNÉVEZ-QUINTIN KERBARNOU (CARREF.)	17:30
1593	PLOUNÉVEZ-QUINTIN MAIRIE	17:34
24076_2	PLOUNÉVEZ-QUINTIN QUELLEC	17:37
22215_2	PLOUNÉVEZ-QUINTIN RUE DU STADE (LAVOIR)	17:39
1595	PLOUNÉVEZ-QUINTIN CREFURIEN (HAMEAU)	17:41
	PLOUNÉVEZ-QUINTIN LINGUER BIHAN	17:43
	PLOUNÉVEZ-QUINTIN CARREFOUR KERFLAVE/ LINGUER/ST VENTER	17:45
24821	PLOUNÉVEZ-QUINTIN GUERDOU	17:48
24930	PLOUNÉVEZ-QUINTIN PERRAN (HAMEAU)	17:50

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire. Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu. Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours. Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera **une modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à la Région Bretagne pour **validation**. De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu. La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

09/04/2025

Centre scolaire de ROSTRENEN: circuits spécifiques.

030608-1A - ST IGEAUX- PLÉLAUFF - ROSTRENEN

Fréquence: LMMJV-- Transporteur: KEOLIS ARMOR

	SAINT-IGEAUX RUE DE L'EGLISE	07:00
24408	PLÉLAUFF KERNABAT	07:25
10942	PLÉLAUFF CHAPELLE NOTRE-DAME DE LA CROIX	07:33
1102	PLÉLAUFF ÉGLISE	07:36
	PLÉLAUFF KERLOUET	07:38
1837	ROSTRENEN COLLEGE E. HERRIOT	07:55
1838	ROSTRENEN CROIX JULOU	08:00
1844	ROSTRENEN L.E.P. ROSA PARKS	08:05

030608-1Rm - ROSTRENEN - ST IGEAUX - PLÉLAUFF

Fréquence: --M---- Transporteur: KEOLIS ARMOR

1837	ROSTRENEN COLLEGE E. HERRIOT	13:00
1838	ROSTRENEN CROIX JULOU	13:05
1844	ROSTRENEN L.E.P. ROSA PARKS	13:10
	SAINT-IGEAUX RUE DE L'EGLISE	13:30
24408	PLÉLAUFF KERNABAT	13:55
10942	PLÉLAUFF CHAPELLE NOTRE-DAME DE LA CROIX	14:03
1102_2	PLÉLAUFF ÉGLISE	14:06
	PLÉLAUFF KERLOUËT	14:08

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire. Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu. Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours. Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera **une modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à la Région Bretagne pour **validation**. De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu. La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

030608-1R - ROSTRENEN - ST IGEAUX - PLÉLAUFF

	Fréquence: LM-JV-- Transporteur: KEOLIS ARMOR	
1837	ROSTRENEN COLLEGE E. HERRIOT	17:00
1838	ROSTRENEN CROIX JULOU	17:05
1844	ROSTRENEN L.E.P. ROSA PARKS	17:10
	SAINT-IGEAUX RUE DE L'EGLISE	17:30
24408	PLÉLAUFF KERNABAT	17:55
10942	PLÉLAUFF CHAPELLE NOTRE-DAME DE LA CROIX	18:03
1102_2	PLÉLAUFF ÉGLISE	18:06
	PLÉLAUFF KERLOUËT	18:08

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire. Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu. Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours. Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera **une modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à la Région Bretagne pour **validation**. De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu. La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

09/04/2025

Centre scolaire de ROSTRENEN: circuits spécifiques.

030611-1A - PLOUNEVEZ QUINTIN - GOUAREC - ROSTRENEN

Fréquence: LMMJV-- Transporteur: AUTOCARS BRETAGNE CENTRALE

24543	PLOUNÉVEZ-QUINTIN LANVENOU HAMEAU	06:58
5585	PLOUGUERNÉVEL LA CROIX BERZOR'H (CARREF. D8)	07:00
22274	BON REPOS SUR BLAVET (LANISCAT) PL.DE LA POSTE_2	07:10
310	GOUAREC CENTRE	07:22
10006	GOUAREC KERNEVEZ	07:23
10006_2	GOUAREC RUE DES CAPUCINES (CARREF. D2164) ABRIBUS	07:23
24016	GOUAREC KER LAURENT (PARKING)	07:26
5587	PLOUGUERNÉVEL ROUTE DE LOCOAL (CARREF. LOCOAL)	07:31
10492	PLOUGUERNÉVEL LE MOULIN NEVEZ (CARREF. ABRIBUS)	07:34
23984	PLOUGUERNÉVEL 2 KERJACOB	07:35
9913	ROSTRENEN KERINGANT (CARREF.D31_KERMARC - ABRIBUS)	07:41
1837	ROSTRENEN COLLEGE E. HERRIOT	07:52
1841	ROSTRENEN ETS PRIVE N. D. CAMPOSTAL	07:57
1844	ROSTRENEN L.E.P. ROSA PARKS	08:00

030611-Rm - ROSTRENEN - PLOUGUERNEVEL - GOUAREC

Fréquence: --M---- Transporteur: AUTOCARS BRETAGNE CENTRALE

1837_2	ROSTRENEN COLLEGE E. HERRIOT	13:00
1841	ROSTRENEN ETS PRIVE N. D. CAMPOSTAL	13:05
1844_2	ROSTRENEN L.E.P. ROSA PARKS	13:07
9913_2	ROSTRENEN KERINGANT (CARREF.D764 ABRIBUS)	13:10
23984_2	PLOUGUERNÉVEL 2 KERJACOB	13:17
10492_2	PLOUGUERNÉVEL LE MOULIN NEVEZ (CARREF. ABRIBUS)	13:18
5587	PLOUGUERNÉVEL ROUTE DE LOCOAL (CARREF. LOCOAL)	13:21
5585_2	PLOUGUERNÉVEL LA CROIX BERZOR'H (CARREF. D8)	13:28
310_2	GOUAREC CENTRE	13:30
23980	BON REPOS SUR BLAVET ROSQUELFEN	13:37
22274	BON REPOS SUR BLAVET (LANISCAT) PL.DE LA POSTE_2	13:40
10006_2	GOUAREC RUE DES CAPUCINES (CARREF. D2164) ABRIBUS	13:43
24016_2	GOUAREC KER LAURENT (PARKING)_2	13:45

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire. Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu. Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours. Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera **une modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à la Région Bretagne pour **validation**. De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu. La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

030611-1R - ROSTRENEN - PLOUGUERNEVEL - GOUAREC

	Fréquence: LM-JV-- Transporteur: AUTOCARS BRETAGNE CENTRALE	
1837_2	ROSTRENEN COLLEGE E. HERRIOT	17:00
1841	ROSTRENEN ETS PRIVE N. D. CAMPOSTAL	17:05
1844_2	ROSTRENEN L.E.P. ROSA PARKS	17:07
9913_2	ROSTRENEN KERINGANT (CARREF.D764 ABRIBUS)	17:10
23984_2	PLOUGUERNÉVEL 2 KERJACOB	17:17
10492_2	PLOUGUERNÉVEL LE MOULIN NEVEZ (CARREF. ABRIBUS)	17:18
5587	PLOUGUERNÉVEL ROUTE DE LOCOAL (CARREF. LOCOAL)	17:21
5585_2	PLOUGUERNÉVEL LA CROIX BERZOR'H (CARREF. D8)	17:28
310_2	GOUAREC CENTRE	17:30
23980	BON REPOS SUR BLAVET ROSQUELFEN	17:37
22274	BON REPOS SUR BLAVET (LANISCAT) PL.DE LA POSTE_2	17:40
10006_2	GOUAREC RUE DES CAPUCINES (CARREF. D2164) ABRIBUS	17:43
24016_2	GOUAREC KER LAURENT (PARKING)_2	17:45

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire. Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu. Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours. Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera **une modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à la Région Bretagne pour **validation**. De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu. La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

09/04/2025

Centre scolaire de ROSTRENEN: circuits spécifiques.

030612-1A - PLOUGUERNEVEL - ROSTRENEN

Fréquence: LMMJV-- Transporteur: AUTOCARS BRETAGNE CENTRALE

	PLOUGUERNÉVEL KERVEZ	07:10
	PLOUGUERNÉVEL KERANQUERE	07:20
	PLOUGUERNÉVEL RTE DE ST JEAN (INTER. KERBER)	07:22
5591	PLOUGUERNÉVEL LOTISSEMENT DU BOIS (CARREF. D2164 ABRIBUS)	07:30
9458	PLOUGUERNÉVEL MAIRIE	07:34
5592	PLOUGUERNÉVEL RTE DE KERNY RUE E. BOUETARD (ABRIBUS)	07:35
5593	PLOUGUERNÉVEL L'HOPITAL	07:37
22217	PLOUGUERNÉVEL PONT AR HANT (CARREF. D2164)	07:39
1837	ROSTRENEN COLLEGE E. HERRIOT	07:50
1841	ROSTRENEN ETS PRIVE N. D. CAMPOSTAL	07:55
1844	ROSTRENEN L.E.P. ROSA PARKS	08:00

030612-Rm - ROSTRENEN - PLOUGUERNEVEL - PLOUNEVEZ QUINTIN

Fréquence: --M---- Transporteur: AUTOCARS BRETAGNE CENTRALE

1837	ROSTRENEN COLLEGE E. HERRIOT	13:00
1841	ROSTRENEN ETS PRIVE N. D. CAMPOSTAL	13:05
1844_2	ROSTRENEN L.E.P. ROSA PARKS	13:07
22558	PLOUGUERNÉVEL KERAUDINE	13:10
24542	PLOUGUERNÉVEL MOULIN DE CORDY	13:15
	PLOUGUERNÉVEL CHEMIN DE KERDELAIDE (INTER. PORS AN SAL)	13:15
24543	PLOUNÉVEZ-QUINTIN LANVENOU HAMEAU	13:22
25088	PLOUNÉVEZ-QUINTIN LE VEVENOU (EXPLOITATION RD8)	13:25

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire. Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu. Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours. Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera **une modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à la Région Bretagne pour **validation**. De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu. La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

09/04/2025

Centre scolaire de ROSTRENEN: circuits spécifiques.

030612-2Rm - ROSTRENEN - PLOUGUERNEVEL

Fréquence: --M---- Transporteur: AUTOCARS BRETAGNE CENTRALE

1837_2	ROSTRENEN COLLEGE E. HERRIOT	12:50
1841	ROSTRENEN ETS PRIVE N. D. CAMPOSTAL	13:00
1844_2	ROSTRENEN L.E.P. ROSA PARKS	13:05
22217_2	PLOUGUERNÉVEL ROUTE DE KERALLAIN (CARREF. D2164)	13:12
5592	PLOUGUERNÉVEL RTE DE KERNY RUE E. BOUETARD (ABRIBUS)	13:15
9458	PLOUGUERNÉVEL MAIRIE	13:17
	PLOUGUERNÉVEL KERANQUERE	13:20
	PLOUGUERNÉVEL RTE DE ST JEAN (INTER. KERBER)	13:22
5591_2	PLOUGUERNÉVEL LOTISSEMENT DU BOIS (CARREF. D2164 ABRIBUS)	13:26
5593_2	PLOUGUERNÉVEL L'HOPITAL	13:29
	PLOUGUERNÉVEL KERVEZ	13:31

030612-2R - ROSTRENEN - PLOUGUERNEVEL-GOUAREC

Fréquence: LM-JV-- Transporteur: AUTOCARS BRETAGNE CENTRALE

1837_2	ROSTRENEN COLLEGE E. HERRIOT	16:55
1838_2	ROSTRENEN CROIX JULOU	17:12
22217_2	PLOUGUERNÉVEL ROUTE DE KERALLAIN (CARREF. D2164)	17:15
5593_2	PLOUGUERNÉVEL L'HOPITAL	17:17
5592	PLOUGUERNÉVEL RTE DE KERNY RUE E. BOUETARD (ABRIBUS)	17:19
9458	PLOUGUERNÉVEL MAIRIE	17:21
	PLOUGUERNÉVEL KERANQUERE	17:24
	PLOUGUERNÉVEL RTE DE ST JEAN (INTER. KERBER)	17:25
24016_2	GOUAREC KER LAURENT (PARKING)_2	17:30
	GOUAREC RUE SAINT-GILLES (PARKING)	17:35
	PLOUGUERNÉVEL KERVEZ	17:45

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire. Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu. Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours. Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera **une modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à la Région Bretagne pour **validation**. De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu. La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

030612-1R - ROSTRENEN - PLOUGUERNEVEL - PLOUNEVEZ QUINTIN

	Fréquence: LM-JV-- Transporteur: AUTOCARS BRETAGNE CENTRALE	
1837	ROSTRENEN COLLEGE E. HERRIOT	17:00
1841	ROSTRENEN ETS PRIVE N. D. CAMPOSTAL	17:05
1844_2	ROSTRENEN L.E.P. ROSA PARKS	17:07
22558	PLOUGUERNÉVEL KERAUDINE	17:10
24542	PLOUGUERNÉVEL MOULIN DE CORDY	17:15
	PLOUGUERNÉVEL CHEMIN DE KERDELAIDE (INTER. PORS AN SAL)	17:15
24543	PLOUNÉVEZ-QUINTIN LANVENOU HAMEAU	17:22
25088	PLOUNÉVEZ-QUINTIN LE VEVENOU (EXPLOITATION RD8)	17:25

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire. Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu. Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours. Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera **une modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à la Région Bretagne pour **validation**. De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu. La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

060103-2R - CARHAIX - GOUAREC - STE TREPHINE

	Fréquence: LM-JV-- Transporteur: CROISSANT TRANSPORTS CARS	
2456	CARHAIX-PLOUGUER LYCÉE PAUL SÉRUSIER	17:35
	GLOMEL CENTRE / LA GRANDE RUE (LIGNE L.R)	17:52
	GLOMEL TREBEL/BONNE NOUVELLE (CARREF.D3)	17:57
1836_2	ROSTRENEN CENTRE (R.ABBE GIBERT)_2	18:00
1838	ROSTRENEN CROIX JULOU	18:05
1490	PLOUGUERNÉVEL KERAUFFRET	18:11
1489_2	PLOUGUERNÉVEL BOURG (ARRÊT L.R.)_2	18:16
310	GOUAREC CENTRE	18:21
	SAINTE-TRÉPHINE EGLISE (D5)_2	18:30

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire. Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu. Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours. Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera **une modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à la Région Bretagne pour **validation**. De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu. La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.